

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	12 (1960-1963)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève
<b>Autor:</b>	Blondel, Louis
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1002564">https://doi.org/10.5169/seals-1002564</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA FAMILLE DES NOBLES TAVEL ET SES PROPRIÉTÉS A GENÈVE

par Louis BLONDEL

---

Un acte de partage de la famille Tavel, qui m'a été signalé par M. Partsch, est conservé dans un minutaire des Archives capitulaires de Sion<sup>1</sup>. En examinant ce qui concerne les propriétés de cette famille, je me suis aperçu que sa généalogie donnée par Galiffe était entièrement erronée, car elle s'appuyait sur des notes de la famille Tavel de Berne qui n'a pas la même origine. M. Victor van Berchem avait déjà dressé une généalogie plus exacte dans sa remarquable étude sur Guichard Tavel, évêque de Sion, mais seulement pour la proche parenté du prélat<sup>2</sup>. De même M. Eugène-Louis Dumont dans son *Armorial genevois*.

Comme on va le voir, il y avait à Genève deux branches distinctes de cette famille, dont je n'ai pu retrouver la liaison certaine et qui remontent très haut dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, dans les reconnaissances au Chapitre, on voit que ces deux branches ont des propriétés voisines, entre autres dans les Contamines derrière Saint-Victor, détenues au XIV<sup>e</sup> siècle par Guichard Tavel et ses frères, et que l'autre branche remonte à Girod, dit de Saint-Victor. Il se pourrait que ce Girod soit le frère de Pierre, auteur de la branche de l'évêque Guichard. La première branche, certainement la branche aînée,

<sup>1</sup> Archives du Chapitre de Sion, « Minutarium Mermodi de Augusta 1349, Stephani Garro de Leuca 1365, Petri de Martigny 1356-1367 » (1<sup>er</sup> acte, p. 190 de la nouvelle numérotation ; 2<sup>e</sup> acte, p. 191).

<sup>2</sup> Victor VAN BERCHEM, « Guichard Tavel, évêque de Sion, 1342-1375 », *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. XXIV (1899), p. 225-226. Cf. aussi l'*Armorial valaisan* (1946), p. 255, qui indique encore une branche de la famille établie au XVI<sup>e</sup> siècle en Savoie et Dauphiné.

avait un fief de franc alleu et possédait la maison de la rue du Puits-Saint-Pierre. Dans la suite, ce domaine franc fut abergé à divers particuliers. Il portera le titre de fief de Granges des Tavel ou Tavelli Srs de Granges en Valais et sera racheté par la Seigneurie de Genève, après un procès, en 1558.

Les Tavel de la seconde branche, dont les propriétés relevaient principalement, à Genève, du Chapitre, étaient aussi seigneurs du château de Vincy sur Rolle, auparavant aux Sallenove-Viry, auxquels ils étaient apparentés. Nous examinerons en premier lieu les propriétés de la branche aînée, celle de l'évêque Guichard et de ses frères, fils de Guy ou Vuidon, petits-fils de Pierre.

Nous connaissons déjà un acte publié par l'abbé Gremaud, datant de 1366, où l'évêque Guichard donne tous ses biens patrimoniaux à ses neveux Nicolas et Jaques, fils de Rodolphe donzel et de Bartholomé chevalier, ses frères ; ces droits s'étendent aux faubourgs de Genève, à Saint-Gervais, au Pays de Gex, à Versoix, Villeneuve de Chillon, Noville, Aigle, Ollon, Bex, Saint-Maurice, Liddes, à tout ce qu'il a dans les évêchés de Lausanne, Sion, Genève. De plus il cède ses droits sur la chapelle qu'il a fait construire devant l'église de Genève, soit devant le mur de façade à côté de l'entrée principale, dotée de quatre chapelains<sup>1</sup>. Une des clauses relatives à cette chapelle prévoit que certaines rentes peuvent être attribuées utilement par le Chapitre de la cathédrale pour la fabrique de l'église et pour la construction en vue de sa restauration (*retineri possint per capitulum ad fabricam ecclesie et in fabrica et refectione ecclesie utiliter expendende*). On sait que cette chapelle, dédiée à Saint-Théodule, avait été fondée l'année précédente, en 1365, par l'évêque Guichard et son frère Girard ; elle sera démolie en juillet 1491, l'autel avec ses ornements étant alors transportés dans la chapelle des Macchabées<sup>2</sup>. Dans le même acte, l'évêque révoque les donations précédemment faites à ses frères, au moment où Nicolas

<sup>1</sup> « Documents relatifs à l'histoire du Vallais », tome V formant le tome XXXIII (1884) des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, p. 309-314.

<sup>2</sup> Louis BLONDEL, « Autels, chapelles et cloître de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », *Genava*, t. XXIV (1946), p. 70.

son neveu « chevauchait » avec le comte de Savoie dans la vallée de Liec (Lötschental) à l'époque de la campagne de Salquenen et Varone.

Cet acte révèle l'étendue considérable des biens des Tavel. Le passage concernant la chapelle fondée devant Saint-Pierre est aussi important, car il montre que des travaux étaient entrepris pour réparer la cathédrale qui avait subi deux incendies successifs. Après la suppression de cette chapelle, il était resté un arc bouché sur la façade, bien visible sur les anciennes vues, et que Blavignac, dans sa reconstitution, avait pris pour une porte, créant ainsi trois portes alors qu'il n'y a jamais eu qu'une seule porte centrale<sup>1</sup>. Il n'est pas douteux que cette chapelle, de petite dimension, en saillie sur la façade, devait nuire à l'ensemble architectural.

On trouve dans le minutaire de Pierre de Martigny, notaire, à la date du 28 avril 1367, un acte fait au château de la Soie sur Sion, en présence de l'évêque Guichard, de noble et puissant chevalier seigneur Nicolas Tavel de Genève et de Jaques Tavel, donzel, du même lieu. Dans cet acte de partage, l'évêque donne sa part pour les biens qui suivent et les différents membres de sa famille acceptent la répartition des droits et biens qui sont énumérés.

En premier lieu, ledit évêque veut que la grande maison (*hospicium magnum*) qu'habitaient en la cité de Genève dom Girard Tavel de bonne mémoire chanoine de Genève, son frère, ainsi que leur père à tous deux, avec les chosaux entourant cette maison, qui appartenaient à Bartholomé Tavel, chevalier, et que celui-ci avait acquis desdits Montion, A. Valard et de maître Aymon Moyset (comprenant les cours, l'étable et la tour derrière le grand hôtel), constitue une première part. A cette première part s'ajoute la « loge » (*logia*) située à côté de la maison de la cure de Notre-Dame-la-Neuve (Auditoire) de ladite cité de Genève (petite maison ou boutique à la Taconnerie). Une seconde part comprend la maison qu'habitait dom Bartholomé au moment de sa mort et le grand chosal qu'a construit l'évêque à la Rivière

<sup>1</sup> Louis BLONDEL, « Les anciennes façades de la cathédrale de Saint-Pierre à Genève », dans *Festschrift ... Hans R. Hahnloser*, 1962, p. 27-36.

et le chosal qui appartient à son neveu dom Nicolas, jouxte celui qui appartient à Jaques Tavel et qui était celui de dom Bartholomé au-dessus de l'église de Sainte-Marie-Madeleine en cette cité. Sont compris à l'arrière un verger soit jardin et une petite maison (*domuncule*), à l'exception de la maison qui appartenait à Rodolphe Crosta. Fait encore partie de cette même part (la deuxième) la maison forte du Vengeron (« Vengiron ») avec la forêt, la vigne, la chasse, près de ladite maison forte<sup>1</sup>. Dans cette cession sont compris tous les droits d'entrée et de sortie et dépendances non désignés.

De ces deux parts dom Nicolas, comme le plus âgé, peut choisir celle qu'il désire et Jaques l'autre. Il est immédiatement décidé que dom Nicolas accepte la grande maison avec ce qui la complète et Jaques l'autre part avec sa maison, le chosal et le jardin, qui appartenaient à dom Nicolas, le chosal de la Rivière, la maison du Vengeron avec la forêt, la vigne et la chasse.

Il est de plus décidé entre les différentes parties et l'évêque que la maison neuve, située devant l'antique halle (arsenal actuel) et à côté de la maison de Petit-Jean avec un chosal s'étendant jusqu'à la voie publique, où il y avait autrefois le mézel (rue de l'Hôtel-de-Ville actuelle), ainsi qu'une pose de vigne dans le territoire de Cologny, qui furent à Humbert de Lala avec maison, vigne et dépendances, doivent revenir à Pierre Tavel, fils naturel de feu Jaques Tavel, frère de l'évêque et père des Srs Michel et Jaques Tavel héritiers et successeurs dudit Pierre Tavel. Enfin, au sujet de la maison du four dit de « Munitier » (passage de Monetier), située devant la maison de Postella, elle restera en communauté desdites parties, de même deux poses de vigne à Cologny, qui appartenaient à dom Nicolas, seront cédées à dom Michel et ses descendants.

Nous voyons donc que, l'évêque Guichard ayant abandonné ses droits sur ses propriétés à Genève au profit de ses neveux, la première part avec la maison patrimoniale de la rue du Puits-Saint-Pierre et ses dépendances, ainsi qu'une boutique, ou loge

<sup>1</sup> Pour le Vengeron, cf. Louis BLONDEL, dans *Genava*, t. XIII (1935), p. 56-58 et « Châteaux de l'ancien diocèse de Genève », *M.D.G.*, série in-4, t. VII (1956), p. 236-238. La maison forte a été inféodée à Guichard Tavel en 1340 par le comte de Savoie.

près de N.-D.-la-Neuve, revient au plus âgé, soit à Nicolas chevalier, conseiller de Genève, châtelain de Martigny ; la seconde part qui comprend une maison à la Rivière (rue de Rive) et une maison avec tout un domaine et dépendances au-dessus et derrière la Madeleine, ainsi que la maison forte du Vengeron, revient à Jaques, fils de Bartholomé ou Barthélémy, qui est aussi seigneur de Granges en Valais. Enfin, un troisième lot est réservé à Pierre Tavel, fils naturel de Jaques Tavel, frère décédé de l'évêque : la maison se trouvant contre l'ancienne halle entre les rues actuelles de l'Hôtel-de-Ville et du Soleil-Levant, ainsi qu'une vigne à Cologny. Ce partage a sans doute été décidé par le fait que les frères de l'évêque étaient tous décédés.

A la suite du même acte il y a un long passage concernant les joyaux de la famille, que conservait feu Girard Tavel, frère de l'évêque, remis en dépôt à N. Conod ; ils ne peuvent être divisés avant qu'ils n'aient été estimés puis vendus : alors l'évêque en aura une part et demi, don Nicolas en aura deux et demi et Jaques la cinquième part. Si l'évêque ne peut venir à Genève, Nicolas en traitera avec l'évêque.

Un passage de l'acte concerne la « franchise » soit le privilège qui appartenait au père de l'évêque, Vuidon ou Guy Tavel. Ce privilège appartiendra tout d'abord à Nicolas, puis ensuite à Jaques et ses successeurs. L'un d'entre eux portera le cierge dans la procession le jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge en l'église de Genève en signe de ce privilège. En premier lieu, ce sera Nicolas à la prochaine fête de la Purification et l'année suivante Jaques, et ainsi de suite.

Toutes ces choses sont promises par Nicolas et Jaques pour eux et leurs successeurs. Les témoins sont le chevalier Jaques de Mionaz, Pierre Tavel chanoine de Lausanne, Amblard de Ternier, noble Nicolas Franco, le donzel Guigonet Tardi de Genève et le notaire de Martigny.

Un second acte dans le même minutaire (p. 191), datant aussi de 1367 et passé en présence de l'évêque Guichard, de Nicolas Tavel chevalier et de Jacob Tavel de Genève, concerne Pierre Tavel, fils naturel de feu Jaques Tavel, frère de l'évêque et père de Michel et Jaques Tavel, et leurs successeurs. Celui-ci doit avoir la maison neuve sise devant l'ancienne halle, à côté

de la maison de Petit-Jean, avec le chosal arrière donnant sur l'ancienne rue du Mézel, qui avait déjà été mentionnée comme troisième lot dans l'acte précédent. Elle touche d'un côté à la maison de Lombard, dit Pitijoz (Petit-Jean), et de l'autre à la halle. Il est spécifié que cette maison ainsi que la vigne de Cologny, qui fut à Humbert de Lala, revient comme il a été dit à Pierre Tavel et à ses enfants Michel et Jaques.

On peut situer exactement toutes ces propriétés grâce aux reconnaissances ultérieures du fief de Granges-Tavel. Elles étaient très importantes et il y en avait encore d'autres dont nous ferons mention dans la suite. Seule la maison reconstruite par l'évêque Guichard à la rue de la Rivière offre des difficultés, mais ce doit être un immeuble (le 3<sup>me</sup> ou 4<sup>me</sup>) à l'ouest de la rue d'Enfer sur la rue de la Poissonnerie, maintenant de Rive, qui est la seule qui ait dépendu plus tard du fief de Granges<sup>1</sup>. Il ne faut pas la confondre avec les immeubles de l'autre branche des Tavel dans la même rue, mais au bas du Perron.

Déjà en 1360, le 2 février, soit sept ans avant ce partage, l'évêque Guichard avait fait une permutation de droits avec le Chapitre, soit les cens que les Tavel devaient au Chapitre pour la maison à côté de celle de Lombard-Pitijoz, une autre maison près de là, un immeuble à côté de celui de son frère Bartholomé, une vigne à Sécheron, une maison à côté du four des Srs Bartholomé et Nycod Tavel, un chosal près de la Madeleine et de son cimetière à Nycod Tavel, les terres des Contamines rière Saint-Victor, un jardin près de la porte Saint-Christophe, d'autres encore<sup>2</sup>. Ces biens sont échangés contre la remise de leur fief et 15 sous pour des maisons au Bourg-de-Four. Nous savons d'autre part que les Tavel avaient des terrains près du Pont-d'Arve, dépendant du fief de N.-D.-la-Neuve. Le témoin le plus important des propriétés des Tavel est leur maison patrimoniale de la rue du Puits-Saint-Pierre. Ses remarquables caves avec colonnes remontent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en revanche la façade avec sa tour, fortement remaniée par les Calandrini au XVII<sup>e</sup> siècle, est du XIV<sup>e</sup>. On peut la dater assez exactement grâce

<sup>1</sup> A.E.G., Fief de Granges, R 3, 1431-1445.

<sup>2</sup> Inventaire du Chapitre, vol. II, f. 125 sq.

à un acte de 1339 concernant l'anniversaire du chanoine Girard Tavel. On apprend que le Chapitre a concédé audit chanoine sa vie durant la maison voisine, qui appartenait à feu le chanoine Pierre d'Oncieux et qui est restée en ruines à la suite de l'incendie. Cette cession est faite à la condition qu'il la reconstruise dans les deux ans à venir, et si elle se détériorerait plus qu'actuellement, il serait tenu de la reconstruire suivant l'état antérieur. En compensation de ce service, le Chapitre devra accorder 60 sous chaque année pour le jour anniversaire de sa mort<sup>1</sup>. Cet acte nous montre qu'après l'incendie de 1334 où la mère du chanoine Girard, veuve de Guy, a trouvé la mort, on avait dû refaire la partie supérieure de la maison, puis la voisine dès 1339. La façade a donc été reconstruite entre 1334 et 1339. La maison d'Oncieux était du côté du lac, mitoyenne de la maison Tavel et appartiendra plus tard aux Budé.

A l'origine il y avait deux tours latérales encadrant la façade, celle du sud se trouvant déjà supprimée quand les Saladin succédèrent aux Calandrini. La base de cette tour est encore indiquée sur le plan Billon de 1726 ; elle est du reste mentionnée dans un acte de 1714<sup>2</sup>. Il y avait encore une autre tour, plus en arrière, citée dans l'acte de 1367 et qui est peut-être celle dont on voit les bases dans les caves du côté du lac.

La propriété avec maisons et jardins qui s'étendait entre les murs de l'ancien Evêché, la rue de la Fontaine (du Boule), les Barrières, le cimetière de la Madeleine et la maison de l'évêque à Longemalle, couvrait une grande superficie. Tout ce quartier a complètement changé depuis la création de la terrasse de l'Evêché, la démolition des maisons sur la rue de la Fontaine, le déplacement de cette rue, la suppression du passage de Toutes-Ames, des rues du Paradis et des Limbes. Dans notre étude sur la maison de l'évêque à Longemalle nous avons indiqué une partie de ces propriétés Tavel voisines de celles de l'évêque<sup>3</sup>. Ces maisons ont aussi joué un rôle dans la lutte entre l'évêque Alamand de Saint-Jeoire et les Tavel, vers 1350,

<sup>1</sup> Inventaire du Chapitre, vol. I, f. 29.

<sup>2</sup> Registre des subhastations, 6 octobre 1714.

<sup>3</sup> Louis BLONDEL, « Longemalle et la maison de l'évêque », dans *Notes d'archéologie genevoise*, Genève, [1914-] 1932, p. 18-31.

car les Tavel accusaient l'évêque et ses partisans de détruire les cheminées et toits de leurs maisons du haut de l'Evêché<sup>1</sup>. Nous avons dans le grand procès entre l'évêque et les Tavel un récit vivant des luttes qui ont agité ces grandes familles et qui rappellent les factions qu'on retrouve dans les villes italiennes et expliquent pourquoi les maisons de ces nobles bourgeois étaient en partie fortifiées.

Nous n'avons décrit jusqu'ici que les propriétés de la branche aînée des Tavel, celle de l'évêque Guichard, mais celles de l'autre branche de la famille, qui a aussi joué un rôle dans la politique genevoise, étaient également importantes. Nous avons indiqué, au début, que ses propriétés dépendaient principalement du Chapitre et qu'elle était aussi seigneur du fief de Vincy.

Girod Tavel semble être le premier possesseur de cette seigneurie, auparavant aux Sallenove-Viry, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le 8 décembre 1294 le comte de Savoie donne l'ordre à Aymon Tavel fils de Girod de prêter hommage pour cette seigneurie à son frère Louis. Les Tavel partagèrent un temps cette seigneurie avec les Mestral en ce qui concerne la seigneurie des Vaux. D'après un accord en 1409 entre Amédée de Viry et Pierre Tavel, ces biens devaient revenir aux Viry si les Tavel n'avaient pas de descendance masculine. C'est ce qui arriva, après un procès entre Nycolète Tavel, sœur de Pierre, femme de Guillaume de Pontverre et Claudine de Viry, fille d'Amédée, en 1432-1433. Claudine gagna le procès. Nous avons donné ailleurs le détail de cette succession<sup>2</sup>. On aperçoit encore dans les bois au-dessus de Vincy les traces du donjon qui fut probablement le berceau des Sallenove-Viry (cette opinion n'était pas contredite par le comte Pierre de Viry).

A Genève, les propriétés de cette branche des Tavel consistaient principalement en un bloc de maisons au bas du Perron ; à droite en montant la rue sous les terrasses de la rue Calvin, les immeubles donnant sur la place du Molard et entourant la

<sup>1</sup> J.A. GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, t. I (1829), p. 40-54.

<sup>2</sup> Louis BLONDEL, « Châteaux de l'ancien diocèse de Genève », *op. cit.*, p. 450-455 ; du même, « Châteaux de la Côte », dans *Mélanges ... Charles Gilliard*, 1944, p. 222 sq.

porte dite du Fort-de-l'Ecluse, soit du côté de la rue de la Rôtisserie, soit du côté de la rue de la Madeleine. Nous avons montré que l'attaque du comte de Genève contre la ville en 1307 a échoué devant cette porte tenue par les Tavel<sup>1</sup>. La lignée de ces seigneurs de Vincy, propriétaires de la maison dite « au port » en 1271, débute avec Girod ou Girard, cité dès 1256, et se termine avec Pierre, mort sans enfants en 1409. Sa sœur Nycolète, femme de Guillaume de Pontverre, sera l'héritière de Vincy et de la maison du Molard, qui appartiendra encore en 1433 à leur fille Jeanete femme de Girard de Pougny<sup>2</sup>. Un rameau de cette branche des Tavel a porté le surnom de Nacat. En dehors de ces maisons vers le Molard, ces Tavel ont possédé d'autres propriétés que nous ne pouvons énumérer ici.

L'autre branche de la famille, celle de l'évêque Guichard, dont le premier connu est Pierre, mort avant 1258, s'est éteinte avec Guillaume III seigneur de Granges et de Bex au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons dit plus haut, on ne connaît pas exactement le lien entre ces deux branches et nous avons une lacune absolue dans la descendance après la première mention, en 1188, d'un Tavel, Anselme, bourgeois déjà très important, qui est témoin dans la décision arbitrale entre l'évêque et le comte de Genève<sup>3</sup>. L'histoire de cette famille qui a joué un rôle éminent à Genève au moyen âge, au début de la communauté, dans la lutte entre les partisans des comtes de Savoie et des comtes de Genève, mériterait une étude plus complète. Avec Guichard, évêque de Sion, et son père Guy, qui avait déjà des propriétés dans le Valais, son influence dans cette partie des Etats de Savoie où elle était feudataire des comtes sera très importante et leurs propriétés fort étendues. Il reste cependant bien des filiations non élucidées dans la généalogie que nous proposons, car nous ne connaissons pas tous les mariages successifs, ni tous les enfants naturels (même reconnus) qui étaient assez nombreux. Enfin, comme l'avait remarqué Galiffe,

<sup>1</sup> Louis BLONDEL, « Longemalle et la maison de l'évêque », *op. cit.*, p. 29, fig. 7.

<sup>2</sup> Pour ces maisons, cf. surtout les grosses du Chapitre, reg. 130 (en rouge : 290), de 1357-1358.

<sup>3</sup> *Régeste genevois*, Genève, 1866, n° 444.

les notaires ont commis des erreurs. L'une d'elles se retrouve entre autres dans un parchemin de 1393, un acte d'abergement d'un chosal et jardin près de la rue du Boule, où on cite *No. Johanete de Annessiaco*, dame de Granges, et Guichard Tavel son fils, alors que ce n'est pas d'Annecy mais d'Anniviers, *de Anneviaco*, qu'il s'agit<sup>1</sup>. Cette Jeanete était fille de Jaques, fils de Jean, Sr. d'Anniviers. Galiffe a reproduit cette erreur. La science généalogique présente de nombreuses difficultés, elle est cependant nécessaire pour expliquer les rapports entre les familles féodales et leur rôle dans l'histoire.

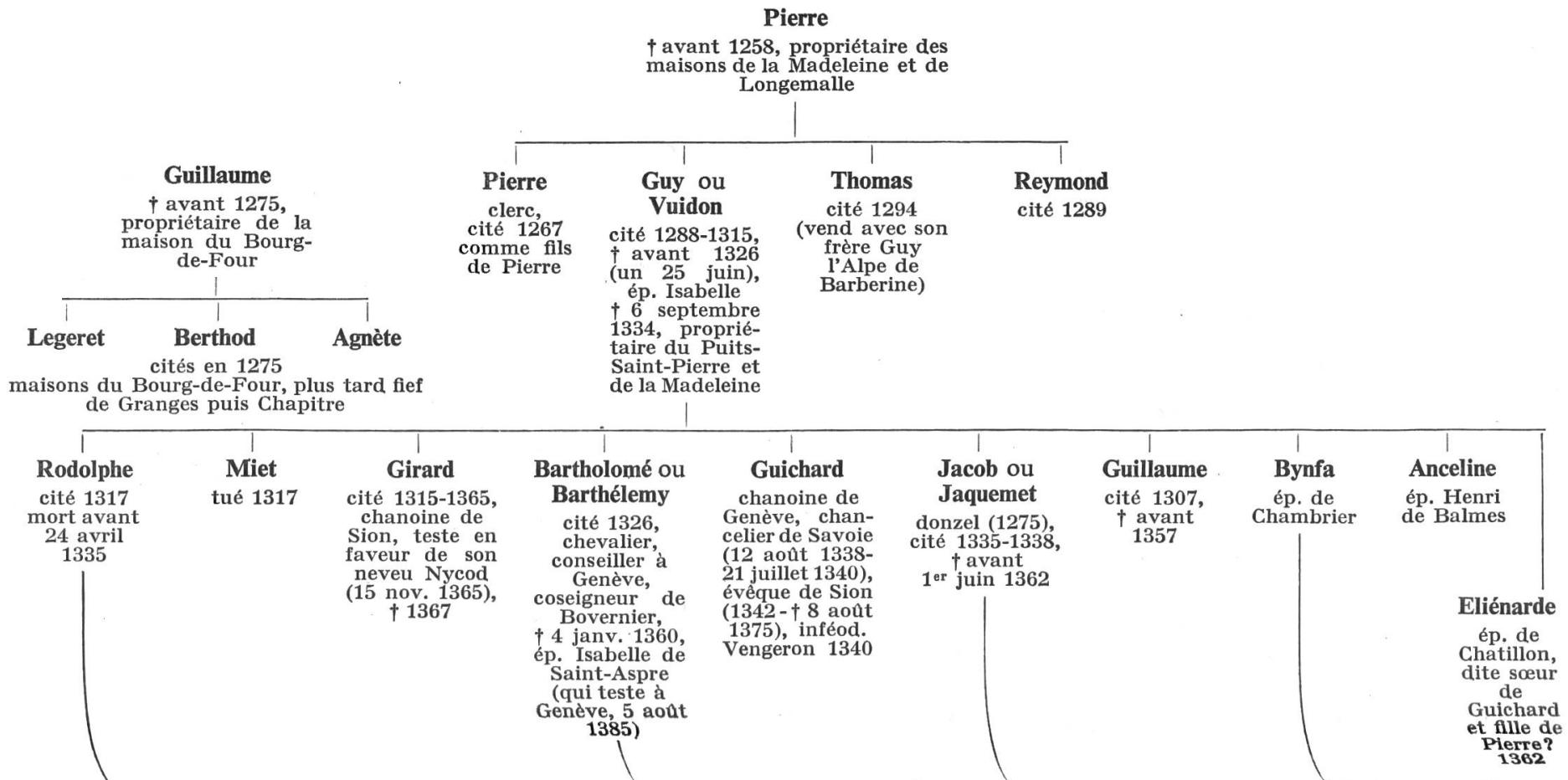
La maison du Puits-Saint-Pierre, achetée par la Ville pour être transformée en Musée du Vieux-Genève, est le témoin de cette famille et du célèbre évêque de Sion, Guichard, qui la possérait. Les actes retrouvés nous permettent de mieux comprendre l'importance de ses biens et sa générosité pour les membres de sa famille, manifestée par son acte de 1367 passé en son château de la Soie. C'est de là aussi, que le 8 août 1375, huit ans plus tard, il sera jeté au bas des rochers par les émissaires d'Antoine de la Tour.

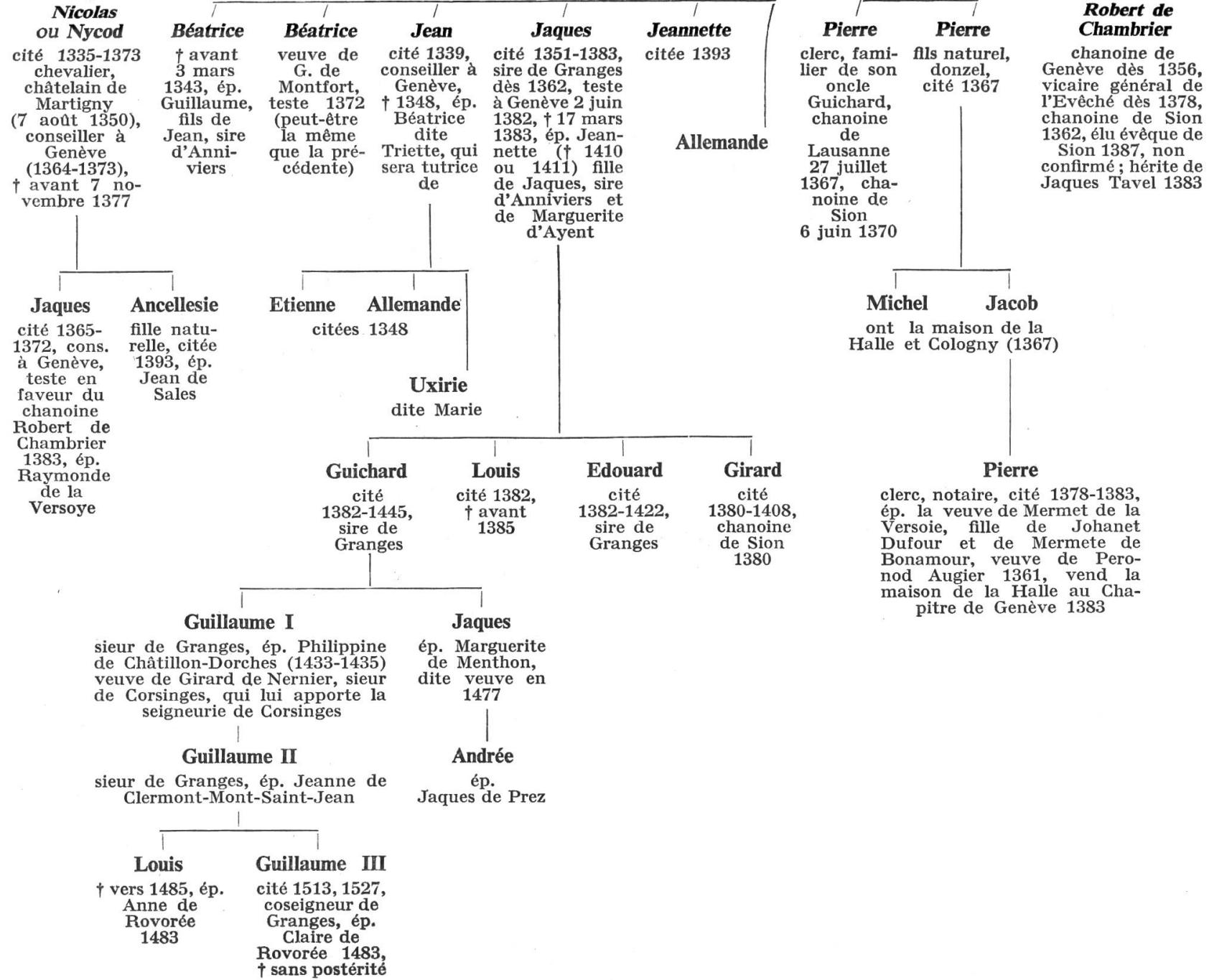
---

<sup>1</sup> Fief de Granges, R. 1.

FAMILLE TAVEL  
TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

I. Généalogie de la branche (ainée?) des s<sup>rs</sup> du Vengeron  
 (Maison du Puits-Saint-Pierre, fief de Granges)





II. Généalogie de la branche des s<sup>rs</sup> de Vincy et de la Dôle  
(Maison du Molard)

